

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 589

18 juin 2005

SOMMAIRE

Abowijs International S.A., Luxembourg	28267	Marroni Finances Holding S.A., Luxembourg	28261
Acmar International S.A., Luxembourg	28264	MDS Investments S.A., Luxembourg	28249
Aesha S.A.H., Luxembourg	28268	MediaWin & Partners S.A., Luxembourg	28227
Anirek Holding S.A., Luxembourg	28259	Metagest S.A.H., Luxembourg	28262
Arcotex S.A., Luxembourg	28257	Mori Holding S.A., Luxembourg	28266
Atomo Advisory Holding S.A., Luxembourg	28251	Nascent Group S.A., Luxembourg	28240
Axor Holding S.A., Luxembourg	28264	Omnium Africain d'Investissements (O.A.I.) S.A.H.,	
Azzurri Internazionale Holding S.A., Luxembourg	28261	Luxembourg	28264
Bagi Holding S.A., Luxembourg	28259	Polowanie S.A.H., Luxembourg	28266
Banque Invik Asset Management S.A., Luxem-		Projecto C S.A., Luxembourg	28250
bourg	28228	Pusan S.A.H., Luxembourg	28265
Benchley Investments S.A.H., Luxembourg	28265	Rakham Finance S.A.H., Luxembourg	28261
Castlerigg Master Investments Europe, S.à r.l., Lu-		Riancourt S.A.H., Luxembourg	28267
xembourg	28241	Rover International S.A., Luxembourg	28240
Elary International S.A., Luxembourg	28263	S.E.T.H., Société Européenne de Technologie	
Explor Holding S.A., Luxembourg	28257	S.A., Luxembourg	28270
Financial China S.A., Luxembourg	28226	Sabula Investment S.A., Luxembourg	28260
Financial China S.A., Luxembourg	28226	Sarmod Investissements S.A., Luxembourg	28270
Financière Hamptons S.A., Luxembourg	28259	Seafin S.A., Luxembourg	28272
Flanders International S.A.H., Luxembourg	28271	Second Euro Industrial Avignon, S.à r.l., Luxem-	
Food Ingrédients Technologies (F.I.T.), S.à r.l.,		bourg	28253
Sandweiler	28227	Silver Stone Holdings S.A., Luxembourg	28265
GIP Invest Holding S.A., Luxembourg	28268	Société Européenne de Développement Hôtelier	
Glacier Holdings GP S.A., Luxembourg	28268	S.A., Luxembourg	28272
Glacier Holdings S.C.A., Luxembourg	28268	Symrise Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28251
Gladys S.A.H., Luxembourg	28266	Tadorne S.A., Luxembourg	28271
Hanwell S.A., Luxembourg	28253	Tamerlan S.A.H., Luxembourg	28267
Hydrosol S.A.H., Luxembourg	28263	TBA Trust Board Associates S.A., Luxembourg ..	28258
IDICO, Intercontinental Development and Invest-		Tec.Net S.A., Luxembourg	28263
ment Corporation S.A.H., Luxembourg	28258	Tecanox Holding S.A., Luxembourg	28261
ImmoBeagle S.A., Strassen	28262	Telemade S.A.H., Luxembourg	28268
Immocan S.A., Luxembourg	28266	Try S.A., Luxembourg	28270
INHOLD, Investments Holding Corporation S.A.,		TST HTC Holdings, S.à r.l., Senningerberg	28252
Luxembourg	28258	TST HTC Holdings, S.à r.l., Senningerberg	28253
Isline Holding S.A., Luxembourg	28263	Veropar S.A., Luxembourg	28251
Italian Internet Investors Iniziative Holding S.A.,		Walfra Investments S.A., Luxembourg	28270
Luxembourg	28250	Wallpic Holding S.A., Luxembourg	28271
Lakumo Holding S.A., Luxembourg	28260	Walsingham, S.à r.l., Luxembourg	28226
Luxnor Holding S.A., Luxembourg	28262	West Africa Growth Fund, Sicav, Luxembourg ..	28250
M.R.I. Investments S.A.H., Luxembourg	28258	White Invest S.A., Luxembourg	28240
Madev Holding Corporation S.A., Luxembourg ..	28259	Wire S.A., Luxembourg	28254
Magni S.A.H., Luxembourg	28260	Wire S.A., Luxembourg	28257
Marfior S.A., Luxembourg	28260		

FINANCIAL CHINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.594.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2001 (version agrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03608, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014881.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

FINANCIAL CHINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 55.594.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03609, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014883.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

WALSINGHAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.811.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the fifteenth December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg,

«the proxy»,

acting as a special proxy of WALSINGHAM LIMITED, having its registered office at 12 Finch Road, Douglas (Isle of Man) represented by Mr. Steward Henderson Fleming and Mr. Andrew Douglas Ash,

«the mandator»,

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed «ne varietur» by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», WALSINGHAM S.à r.l., a limited company having its registered office at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 54.811, has been incorporated by deed enacted on the 25th of April 1996.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée WALSINGHAM S.à r.l. amounts currently to EUR 12,394.68, represented by 50 Shares with a nominal par value of EUR 247.89 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the société à responsabilité limitée WALSINGHAM S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with effect at December 8th, 2004.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,
«le mandataire»,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de WALSINGHAM LIMITED, ayant son siège social au, 12, Finch Road,
Douglas (Isle of Man) représenté par M. Steward Henderson Fleming and M. Andrew Douglas Ash,
«le mandant»,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée WALSINGHAM S.à r.l., ayant son siège social à 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 54.811, a été constituée suivant acte reçu le 25 avril 1996.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée WALSINGHAM S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à 12.394,68 EUR, représentés par 50 actions ayant chacune une valeur nominale de 247,89 EUR, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société à responsabilité limitée WALSINGHAM S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet au huit décembre 2004.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 146S, fol. 20, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

J. Elvinger.

(015207.3/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

MediaWin & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 90.706.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BB04325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(016147.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

**FOOD INGREDIENTS TECHNOLOGIES (F.I.T.), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 65.402.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Associés du 6 décembre 2001 le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à 50.000,- EUR, résultant d'une conversion de LUF 2.000.000,- en euro 49.578,70 EUR puis d'une augmentation d'euro 421,30 EUR, libérée par prélèvement sur les réserves et sans création de parts nouvelles.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016235.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

BANQUE INVIK ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 106.131.

 —
STATUTES

In the year two thousand and five, the twentieth date of January.
 Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BANQUE INVIK S.A., a Luxembourg bank in the form of a société anonyme, with registered office at 7, avenue Pescatore in L-2324 Luxembourg,

here represented by Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 January 2005; and

INVIK KAPITALFÖRVALTNING AB, a limited liability company validly existing under the laws of Sweden, with registered office at Biblioteksgatan 29, S-114 35 Stockholm, Sweden,

here represented by Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Stockholm on 17 January 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (hereafter the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Object
Art. 1. Name.

There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a joint stock corporation (société anonyme) under the name of BANQUE INVIK ASSET MANAGEMENT S.A. (hereafter the Company).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting of Shareholders) deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association of the Company (the Articles).

The address of the registered office may be transferred within the limits of the city of Luxembourg by simple resolution of the Board of Directors.

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, branches and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is to manage on a discretionary and individual basis, in accordance with mandates given by investors, investment portfolios under the terms of article 24 B) of the law of 5 April, 1993, relating to the financial sector, as amended and as it may be amended (the Law on the Financial Sector), where such portfolios may include any of the instruments listed in section B of appendix II of the Law on the Financial Sector. The Company is also fully empowered to exercise the activities of agency broker, adviser in financial transactions and broker, as defined by articles 24 A), 25 and 26 and of the Law on Financial Sector, respectively.

4.2 The Company may acquire, dispose of, manage and enhance participations in any companies or branches in particular in companies having the same or a similar object than its own object in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

4.3 The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

4.4 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its purpose.

Share capital - Shares
Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 620,000 (six hundred and twenty thousand) represented by 62,000 (sixty-two thousand) shares (collectively the Shares, Share means a share in the share capital of the Company), having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The authorised capital is set at EUR 6,200,000 (six million two hundred thousand) divided into 620,000 (six hundred and twenty thousand) Shares, having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each.

5.4 The board of directors of the Company (the Board of Directors) is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting today and expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the Mémorial C for any authorised Shares which have not yet been subscribed; the Board of Directors shall decide to issue Shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such Shares.

5.5 The Board of Directors is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

5.6 The Board of Directors is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the Board of Directors.

5.7 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5.1 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.8 In connection with the above authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), the Board of Directors is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form. A register of Shares (the Register of Shares) will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of Shares will be established by the registration in the said register.

6.2 Certificates of these registrations will be taken from a counterfoil register and signed by any two directors of the Company.

6.3 The Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attaching to that share until one person will have been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all partially paid shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, entitles the Company to receive interest at the rate of ten per cent (10 %) per year calculated pro rata temporis from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.6 Share transfers

The following transfer restrictions apply with respect to the Shares of the Company.

Pre-emptive right

6.7 Any Transfer (as defined below) of Shares in the Company shall be subject to a pre-emptive right in favour of the other shareholders (the Other Shareholders) in proportion to their respective shareholdings in accordance with the terms and conditions set out below.

For the purpose of this article, the term Transfer means any transaction which has as a goal, or results in, the transfer of Shares or of a right in rem on Shares, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, contributions, exchange transactions, transfers of universalities of assets, mergers, demergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of options to purchase or sell Shares or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial transfer of the economical benefits, the ownership, or the voting rights of the Shares shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

Procedure

6.8 Any holder of property rights on Shares who wishes to transfer his Shares (the Offering Shareholder) shall notify as soon as possible about the contemplated Transfer the Other Shareholders at the address mentioned in the Register of Shares. The notice shall be by registered letter with indication of the number of Shares the Offering Shareholder intends to transfer, the identity and the address of each prospective transferee and, if applicable, the price or the value of the shares (the Price) retained by the parties in light of the proposed Transfer and all other terms and conditions of the planned Transfer (the Transfer Notice).

From the date of the Transfer Notice, the Other Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive rights with respect to the Shares which the Offering Shareholder intends to transfer within the period of thirty (30) days from the receipt of the Transfer Notice.

The Other Shareholders who wish to exercise their pre-emptive rights, shall notify the Offering Shareholder (at the address mentioned in the Register of Shares) by registered letter with indication of the number of Shares for which they exercise their pre-emptive rights. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of this letter.

The pre-emptive right shall be exercised at the Price and if the Price is above the amount which the Other shareholders deem to be the fair market value at the fair market value agreed between the Offering Shareholder and the Other Shareholders, or, failing such agreement, determined by an independent expert of an international accounting

firm of prime repute, appointed by the Offering Shareholder and the Other Shareholders in mutual consent. Failing such agreement, the independent expert shall be appointed by the chairman of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises. The fair market value determination of the independent expert shall be final and binding upon the Offering Shareholder and the Other Shareholders.

If the Other Shareholders exercise the pre-emptive rights with respect to a number of Shares larger than their pro rata Shares of the number of Shares offered, the number of Shares they each will acquire shall be determined by the Board of Directors (which shall be informed by the Offering Shareholder) as follows:

a) the Other Shareholders, who have exercised their pre-emptive right with respect to all or a proportionally smaller number of Shares in comparison to their share in the capital, will acquire the number of Shares for which they exercised their pre-emptive right;

b) the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive right with respect to a proportionally greater number of shares in comparison to their share in the capital, shall be entitled to a share of the Shares remaining after deduction of the Shares for the Other Shareholders referred to in a) equal to their proportional part in the capital of the Company.

If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of Shares smaller than the number of Shares offered, the Shares for which the pre-emptive right has been exercised shall be transferred to the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to these Shares. The Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to the Shares are entitled to exercise their pre-emptive rights for the remaining Shares under the same conditions as the first pre-emptive right (Second Pre-emptive Right). The Other Shareholders who wish to exercise their Second Pre-emptive Right, shall notify the Board of Directors (at the registered office of the Company) and the Offering Shareholder (at the address mentioned in the Register of Shares) by registered letter within fifteen (15) days after expiry of the thirty (30) day period mentioned above.

If, after the exercise of the Second Pre-emptive Right, not all the Shares have been transferred, the pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to these Shares and the Offering Shareholder may transfer these Shares under the terms and conditions indicated in the Transfer Notice.

The payment of the Price and the Transfer of the Shares shall take place simultaneously within thirty (30) days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of a minimum of three members, who are appointed by the General Meeting of Shareholders for a term which may not exceed six years in accordance with the provisions hereafter. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting of Shareholders.

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

8.1 The Board of Directors will elect from among its members a chairman (the Chairman) and may elect among its members a vice-chairman. It may further choose a Secretary, either a director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Chairman will chair the General Meetings of Shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of the Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by a vote of the simple majority of the shares represented at such meeting.

8.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight days' written notice of Board meetings shall be given.

A meeting of the Board of Directors will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings of the Board of Directors are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.3 The Board of Directors can validly deliberate and take resolutions only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Directors shall be taken by the simple majority of the directors present or represented.

8.4 Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

8.5 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of those matters in which a director had a personal interest contrary to that of the Company and the General Meeting of Shareholders shall have to resolve on the approval of such matters.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company had or have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

9.1 The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and which will be signed by the Chairman and by any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and any two directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to decide on all operations which fall within the scope of the objects of the Company set out in Article 4 of the Articles and generally to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law dated 10 August 1915, on commercial companies as amended (the Law) or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers.

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time. The Board of Directors may create any committees of its choice (composed of members of the Board of Directors or not) and determine the powers and duties of such committees.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to two or more persons, who will be called managing director(s), chief executive officer(s) or associate director(s). The delegation of the daily management in favour of any member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting of Shareholders.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

11.4 The Board of Directors shall have the power to appoint any physical person or corporate entity to act as administrative managers of the Company or such other officers, representatives and agents (including, without prejudice to the generality, any registrar, transfer agent, domiciliary agent, paying agents and distributors) as they may consider necessary for the operation and management of the Company and the Board of Directors shall also have the power to appoint one or more investment advisers to advise the Company on the management of undertakings for collective investment. Such appointments may be made upon such terms and at such remuneration as the Board of Directors may determine. Officers, representatives or such agents (including as aforesaid any investment adviser and members of any investment advisory council) need not be directors or shareholders of the Company. Officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

Art. 12. Indemnification.

The Company shall indemnify any director or officer and his/her heirs, executors and administrators for any damages, compensations and costs to be paid by him/her and any expenses reasonably incurred by him/her as a consequence of, or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be a party by reason of him/her being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor, except in relation to matters as to which he/she shall be finally judged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

Art. 13. Supervision.

The Company shall be supervised by an independent external auditor (réviseur d'entreprises) who is to be appointed by the Board of Directors, among the members of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises, in accordance with the terms of article 22 (1) of the Law on the Financial Sector.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

A properly constituted General Meeting of Shareholders represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Law.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of May every year at 1.00 p.m.

If such day is not a bank business day, i.e. a day on which banks are ordinarily open for business in the City of Luxembourg, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following bank business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings, Vote.

16.1 General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances so require, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a shareholder or a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital so requests. In such case, the relevant shareholder(s) must indicate the agenda of the meeting.

16.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting of Shareholders may be held without prior notice.

16.3 Any shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

16.4 Each share entitles its shareholder to one vote.

16.5 Except as otherwise required by the Law, resolutions at a duly convened General Meeting of Shareholders shall be taken with a 51 % quorum and will require a two thirds majority vote of the shareholders in attendance.

16.6 Before commencing any deliberations, the Chairman of the General Meeting of Shareholders shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The Chairman, the secretary and the scrutineer form the Bureau of the General Meeting of Shareholders (the Bureau).

The minutes of the General Meeting of Shareholders will be signed by the members of the Bureau and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case resolutions of the General Meeting of Shareholders have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman and any two directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year.

The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December every year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

18.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting of Shareholders, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the annual General Meeting of Shareholders, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Directors' report, the auditor's report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges and taxes, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting of Shareholders.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors in compliance with the conditions provided for by the Law.

19.6 The General Meeting of Shareholders may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

Art. 21. Liquidation.

In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting of Shareholders, resolving in the manner set in Article 20, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General provision

Art. 22. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law.

Transitional provisions

The first business year begins today and shall end on 31 December, 2005. The first annual General Meeting of Shareholders will be held on 30 May, 2006.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 62,000 (sixty-two thousand) Shares with a nominal value of EUR 10 (ten euro), each, representing the total share capital as follows:

Shareholder	Shares subscribed	Payments
BANQUE INVIK S.A., prenamed	58,900	589,000 EUR
INVIK KAPITALFÖRVALTNING AB, prenamed	3,100	31,000 EUR
Total:	62,000	620,000 EUR

All these Shares are paid up to an extent of 100 % by payment in cash such that the sum of EUR 620,000 is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is estimated at EUR 9,000.-.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital, and considering themselves to have been duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting of Shareholders and having stated that it was regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is fixed at four.

2) The following persons are appointed as directors:

* Mr Anders Fällman, born on February 23, 1962 in Farsta, Sweden, Executive Vice President of INVESTMENT AB KINNEVIK, Skeppsbron 18, Stockholm, Sweden;

* Mr Per Molin, born on February 12, 1959 in Möllevången, Sweden, Managing Director of MODERN PRIVAT KAPITALFÖRVALTNING MPK AB, Biblioteksgatan 29, Stockholm, Sweden;

* Mr Pierre Arens, born on September 26, 1961 in Luxembourg, Managing Director of BANQUE INVIK S.A., 7, avenue J.P. Pescatore, Luxembourg; and

* Mr Torben Madsen, born on July 20, 1965 in Ålborg, Denmark, Senior Asset Manager, residing in 6, Impasse de l'Escargot, F-57310 Bertrange, France.

3) The term of office of the four directors of the Company shall end at the annual General meeting of Shareholders to be held in 2006.

4) With reference to article 11.2 of these Articles, the General Meeting of Shareholders authorises the Board of Directors to entrust with the daily management of the Company, Mr Torben Madsen, prenamed, who will be called «Chief Executive Officer» and, to the extent necessary, Mr Thomas Johansson born on December 4, 1962 in Gothenburg, Sweden, Senior Asset Manager, residing at 20 op der Gell in L-5754 Frisange, who will be called «Associate Director», with such persons having the powers to bind the Company under their joint signatures for any matters pertaining to the daily management of the Company.

5) The Company's registered office shall be at 7, avenue Pescatore in L-2012 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BANQUE INVIK S.A., une banque luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, avec siège social au 7, avenue Pescatore in L-2324 Luxembourg,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 17 janvier 2005;

INVIK KAPITALFÖRVALTNING AB, une société à responsabilité existant selon les lois de la Suède, avec siège social au Biblioteksgatan 29, S-114 35 Stockholm, Suède,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Stockholm, le 17 janvier 2005,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de BANQUE INVIK ASSET MANAGEMENT S.A. (ci-après désignée par la Société).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale des Actionnaires) statuant comme en matière de modification des statuts de la Société (les Statuts).

L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le Conseil d'Administration a de plus le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la gestion, sur une base discrétionnaire et individualisée, de portefeuilles d'investissement dans le cadre de mandats donnés par des investisseurs, en conformité avec les termes de l'article 24 B de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée et telle qu'elle sera modifiée dans le futur (la Loi SF), lesquels portefeuilles comportent un ou plusieurs des Instruments Financiers définis à la section B de l'annexe II à la Loi SF. La Société est également autorisée à exercer les activités de conseiller en opérations financières, courtiers et commissionnaires, telles que définies respectivement aux articles 25, 26 et 24 A) de la Loi SF.

4.2 La Société pourra prendre des participations dans toutes sociétés et en particulier dans les sociétés ayant le même objet social ou un objet similaire au sien, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

4.3 La Société peut contracter des prêts et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, toute assistance, prêt, avances ou garanties.

4.4 Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, y compris, sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 620.000 (six cent vingt mille Euros) représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions (collectivement les Actions, Action signifie une action du capital social de la Société) ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

5.2 Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Le capital autorisé est fixé à EUR 6.200.000 (six millions deux cent mille euros) divisé en 620.000 (six cent vingt mille) Actions ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

5.4 Le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) est autorisé et instruit de rendre ladite augmentation de capital effective, en entier ou en partie, de temps en temps, au cours d'une période commençant aujourd'hui et expirant le jour du cinquième anniversaire de la publication du présent acte au Mémorial C pour toutes Actions autorisées n'ayant pas encore été souscrites; le Conseil d'Administration décidera d'émettre des Actions représentant cette augmentation du capital totale ou partielle et acceptera les souscriptions aux dites Actions.

5.5 Le Conseil d'Administration est ici autorisé et instruit de déterminer les conditions se rattachant à toute souscription, ou il peut de temps en temps décider de rendre cette augmentation de capital totale ou partielle effective par la conversion de tout profit net de la Société en capital et l'attribution des Actions entièrement souscrites aux Actionnaires en lieu et place de dividendes.

5.6 Le Conseil d'Administration est de plus autorisé à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec des droits de souscription ou d'émettre tout instrument financier de dettes convertibles en actions en accord avec les décisions prises par le Conseil d'Administration.

5.7 Chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour rendre effective l'augmentation de capital autorisé, l'Article 5.1 des Statuts sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action; le Conseil d'Administration nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et la publication d'un tel amendement.

5.8 En relation avec l'autorisation donnée ci-dessus d'augmenter le capital et en accord avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), le Conseil d'Administration est autorisé à renoncer ou limiter tout droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour une période identique de cinq ans.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société sont nominatives. Un registre des actions (le Registre des Actionnaires) sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.2 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par deux administrateurs de la Société.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.4 Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions émises et souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds soient faits sur toutes les actions partiellement libérées dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix pour cent (10%) par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.5 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Cession d'actions

6.7 Les restrictions suivantes s'appliquent à la cession des Actions de la Société:

Droit de préemption

6.8 Toute Cession d'Actions de la Société (tel que définie ci-dessous), sera soumise au droit de préemption en faveur des autres actionnaires (les Autres Actionnaires) proportionnellement à leur actionnariat respectif conformément aux conditions et modalités définies ci-dessous.

Pour les besoins du présent article, une Cession signifie toute transaction ayant pour but ou pour conséquence le transfert du droit in rem sur des Actions avec ou sans contrepartie lorsque ce transfert est effectué par voie de vente publique, volontairement ou en application d'une décision judiciaire, y compris, de manière non exhaustive, les apports en nature, les échanges, les transferts de l'ensemble des actions, fusions, scissions, absorptions, liquidations ou transactions similaires, ainsi que l'octroi d'options d'achat, la vente d'actions ou la conclusion d'un accord de «swap» ou de toute autre transaction, qui prévoit le transfert en tout ou en partie des bénéfices économiques ou la propriété des actions, indépendamment du fait que cette transaction soit réalisée par voie de constitution de sûretés, en numéraire ou autrement.

Procédure

6.9 Tout détenteur de droits de propriété sur des Actions, désirant céder ses Actions (l'Actionnaire Cédant) sera tenu de notifier dès que possible son projet de Cession aux Autres Actionnaires à l'adresse mentionnée dans le Registre des Actionnaires. La notification sera faite par voie de lettre recommandée avec indication du nombre d'actions que l'Actionnaire Cédant a l'intention de céder, l'identité et l'adresse de chaque cessionnaire envisagé et, s'il y a lieu, le prix et la valeur des actions (le Prix) retenu par les parties en vue de la Cession envisagée et tous autres termes ou conditions de la Cession envisagée (la Notification).

A compter de la date de Notification, les Autres Actionnaires auront le droit d'exercer leurs droits de préemption en ce qui concerne les Actions que l'Actionnaire Cédant compte transférer endéans les trente (30) jours à partir de la date de la réception de la Notification.

Les Autres Actionnaires désirant exercer leurs droits de préemption seront tenus de le notifier à l'Actionnaire Cédant (à l'adresse mentionnée dans le Registre des Actionnaires) par lettre recommandée comportant l'indication du nombre d'Actions pour lesquelles ils entendent exercer leurs droits de préemption. Le droit de préemption sera considéré être exercé à la date de l'envoi de cette lettre.

Le droit de préemption sera exercé au Prix et si le Prix est d'un montant supérieur à celui que les Autres Actionnaires estiment être la juste valeur du marché à la valeur du marché acceptée d'un commun accord par l'Actionnaire Cédant et les Autres Actionnaires, ou à défaut d'un tel accord, déterminé par un expert indépendant d'une société d'audit de première réputation et reconnue au plan international, désignée par l'Actionnaire Cédant et les Autres Actionnaires d'un commun accord. Si cet accord fait défaut, l'expert indépendant sera désigné par le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises du Luxembourg. La valeur de marché déterminée par l'expert indépendant sera finale et liera l'Actionnaire Cédant et les Autres Actionnaires.

Si les Autres Actionnaires exercent leurs droits de préemption pour un nombre d'Actions plus important que le nombre d'Actions offertes, le nombre d'Actions qu'ils acquerront chacun sera déterminé par le Conseil d'Administration (lequel sera informé par l'Actionnaire Cédant) comme suit:

a) les Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour tout ou pour un nombre proportionnellement inférieur d'Actions en comparaison avec leur participation au capital, acquerront le nombre d'Actions pour lesquelles ils ont exercé leur droit de préemption;

b) les Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour un nombre proportionnellement supérieur d'Actions en comparaison avec leur participation dans le capital auront droit à une action des Actions restantes après déduction des Actions pour les Autres Actionnaires repris sous a) un nombre d'Actions égal à leur participation proportionnelle dans le capital de la Société.

Si le droit de préemption a été exercé pour un nombre total d'Actions inférieur au nombre d'Actions offertes, les Actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé seront transférées aux Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour ces Actions. Les Autres Actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption pour les Actions ont le droit d'exercer leur droit de préemption pour les Actions restantes aux mêmes conditions que le premier droit de préemption (Second Droit de Préemption). Les Autres Actionnaires qui désirent exercer leur Second Droit de Préemption devront le notifier au Conseil d'Administration (au siège social de la Société) et à l'Actionnaire Cédant (à l'adresse reprise dans le Registre des Actionnaires) par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours après expiration du délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus.

Si toutes les Actions n'ont pas été transférées après l'exercice du Second Droit de Préemption, le droit de préemption sera censé ne pas avoir été exercé pour ces Actions et l'Actionnaire Cédant pourra céder les Actions aux termes et conditions repris dans la Notification.

Le paiement du Prix et la Cession des Actions auront lieu simultanément endéans les trente (30) jours après l'exercice du droit de préemption, sans intérêt.

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs.

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant trois administrateurs au moins qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans conformément aux dispositions ci-après. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.2 Les administrateurs sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs restant pourront se réunir et élire à la majorité des votes un administrateur afin d'occuper le poste resté vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres (le Président). Le Conseil d'Administration peut de plus désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président présidera les Assemblées Générales d'Actionnaires et les Conseils d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, ou, selon le cas, le Conseil d'Administration, choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les membres, la convocation écrite sera donnée au moins huit jours avant la date de la réunion.

Une réunion du Conseil d'Administration peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du Conseil d'Administration précédemment adoptée.

Chaque administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Chaque administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration pourront être prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

8.4 Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

8.5 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise au vote du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration à cet effet et de faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part au déroulement du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra, avant qu'il ne soit voté sur d'autres points à l'ordre du jour, les actionnaires seront informés des matières pour lesquelles un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société et l'Assemblée Générale des Actionnaires devra se prononcer sur l'approbation de telles matières.

Au cas où un quorum nécessaire à la prise de décision du Conseil d'Administration ne peut être atteint pour cause de conflit d'intérêts, les décisions qui seront prises à la majorité simple des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration seront considérées comme prises valablement.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou organes dirigeant de la Société ont un intérêt personnel, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de déléguer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux à cet effet et signés par le Président et par deux administrateurs. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes qui tombent dans le cadre de l'objet de la Société défini à l'article 4 des Statuts et les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales (ci-après la Loi) ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer en partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs nommer des mandataires pour des transactions déterminées et révoquer de telles nominations à tout moment. Le Conseil d'Administration peut créer des comités de son choix (composés de membres du Conseil d'Administration ou non) et déterminer les pouvoirs et obligations de ces comités.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à deux ou plusieurs personnes qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, administrateurs-associés ou Chief Executive Officers. Cette délégation à un membre du Conseil d'Administration nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la signature conjointe de deux personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui lui auront été conférés.

11.4 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de nommer toute personne physique ou société pour agir comme gérants administratifs de la Société ou tout autre représentant et agent (en ce compris et sans préjudice à la généralité, tout registre, agent de transfert, agent de domiciliation, agents payeurs ou distributeurs) considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société et le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de nommer un ou plusieurs conseiller(s) à l'investissement pour conseiller la Société sur la gestion des affaires pour les investissements collectifs. De telles nominations peuvent être faites selon les termes et à la rémunération déterminés par le Conseil d'Administration. Les représentants et autres agents (incluant comme précédemment précisé tout conseiller à l'investissement et membres de tout conseil à l'investissement) n'ont pas obligation d'être des administrateurs ou actionnaires de la Société. Les agents nommés, sauf autrement dispositions contraires des Statuts, auront les pouvoirs et obligations qui leur seront accordés par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Indemnisation.

La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs pour des indemnités compensatoires, et coût qui lui sont dus et pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de la Société, ou, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Contrôle.

La Société sera supervisée par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le Conseil d'Administration parmi les membres de l'Institut luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises du Luxembourg, conformément à l'article 22(1) de la Loi FS.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses pouvoirs lui sont conférés par la Loi.

Art. 15. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires - Autres Assemblées Générales.

15.1 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mai à 13.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, c'est-à-dire un jour où les banques de la ville de Luxembourg sont habituellement ouvertes pour l'exercice de leurs activités, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour d'ouverture bancaire qui suivra. L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieu et place spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure et vote.

16.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un actionnaire ou un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour de l'assemblée.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires doivent contenir l'ordre du jour de ces assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée en question, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.3 Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire.

16.4 Chaque action confère une voix à son propriétaire.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la Loi, les résolutions des Assemblées Générales des Actionnaires dûment convoquées seront valablement prises avec un quorum de 51% et nécessitera les deux tiers des votes des actionnaires présents.

16.6 Avant de commencer les délibérations, le Président de l'Assemblée Générale des Actionnaires nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée Générale des Actionnaires (le Bureau).

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale des Actionnaires seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux administrateurs.

Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices**Art. 17. Année sociale.**

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires le bilan et le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises, selon le cas, qui rédigera son rapport sur la base de ces documents.

18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des bénéfices.

19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

19.2 Chaque année, le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

19.3 Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

19.4 Les dividendes éventuellement attribués, sont payés aux lieu et époque déterminés par le Conseil d'Administration, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes, dans les limites fixées par la Loi.

19.6 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution.

La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 21. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale des Actionnaires, en délibérant conformément à la manière décrite à l'Article 20, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Référence à la Loi.

Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera au 31 décembre 2005. La première Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra le 30 mai 2006.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire les 62.000 (soixante deux milles) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune représentant la totalité du capital social comme suit:

Actionnaire	Actions souscrites	Paiements
BANQUE INVIK S.A., suscitée	58.900	589.000 EUR
INVIK KAPITALFÖRVALTNING AB suscitée	3.100	31.000 EUR
Total:	62.000	620.000 EUR

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 62.000 (soixante-deux mille Euros) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de EUR 9.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

* M. Anders Fällman, né le 23 février 1962 à Farsta, Suède, Executive Vice President de INVESTMENT AB KINNEVIK, Skeppsbron 18, Stockholm, Suède;

* M. Per Molin, né le 12 février 1959 à Möllevången, Suède, Administrateur-Délégué de MODERN PRIVAT KAPITALFÖRVALTNING MPK AB, Biblioteksgatan 29, Stockholm, Suède;

* M. Pierre Arens, né le 26 septembre 1961 à Luxembourg, Administrateur-Délégué de BANQUE INVIK S.A., 7, avenue J.P. Pescatore, Luxembourg; et

* M. Torben Madsen, né le 20 juillet 1965 à Ålborg, Danemark, Senior Asset Manager, demeurant au 6, Impasse de l'Escargot, F-57310 Bertrange, France.

3. Le mandat des quatre administrateurs de la Société prendra fin à l'Assemblée Générale des Actionnaires annuelle de 2006.

4. En référence à l'article 11.2 des présents Statuts, l'Assemblée Générale des Actionnaires autorise le Conseil d'Administration à confier la gestion journalière de la Société à M. Torben Madsen, prénommé, qui prendra la dénomination de Chief Executive Officer et, dans la mesure du nécessaire, M. Thomas Johansson, né le 4 décembre 1962 à Gothenburg, Suède, Senior Asset Manager, demeurant au 20 op der Gell à L-5754 Frisange, qui prendra la dénomination d'Administrateur Associé, ces personnes ayant le pouvoir d'engager la Société par leur signature conjointe pour toute affaire relative à la gestion journalière de la Société.

5. Le siège social de la Société est fixé au 7, avenue Pescatore à L-2012 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de dissensions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 90, case 5. – Reçu 6.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

J. Elvinger.

(016625.3/211/769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

NASCENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 77.159.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BB04331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(016148.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

ROVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.731.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 février 2005

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Dominique Billion décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 6 décembre 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Giuseppe Ferrero, administrateur de sociétés, demeurant à Turin (Italie), président;

Dominique Billion, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Silvia Ferrero, administrateur de sociétés, demeurant à Settimo Torinese (TO) (Italie), administrateur-délégué.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016149.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

WHITE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 76.755.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Signatures

Administrateurs

(016194.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 106.146.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eleventh day of February.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS, LTD., a corporation established under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mr Thomas Sandell, duly authorised,

here represented by Ms Valérie Mantot, Attorney, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in New York on February 10, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

A private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) is hereby formed under the name CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS EUROPE, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, «general meeting of shareholders» means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is to serve as the European Castlerigg entity for securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law. In this capacity the Company shall evaluate, structure, enter into and manage such securitisation transactions with European counterparties. The Company may in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way.

3.2. The Company may, in the same context, issue, by way of private placement only, shares, notes, bonds and any kind of debt and/or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments (as defined below), assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

3.3. The Company may hold participations and take participating interests in debt and equity investments in companies, undertakings or enterprises whether established in Luxembourg or abroad. The Company may furthermore carry out any administrative, commercial, financial or investment operations and any transactions which are necessary or useful to fulfil and develop these interests, as well as, all operations which relate directly or indirectly to its purpose.

3.4. The Company may further acquire or invest in stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit, bank loans and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may further borrow in any form except by way of public offer and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

3.5. The Company may give guarantees and grant pledges or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.6. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board or managers, provided however that where such assets relate to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of managers creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

3.7. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles. Shares issued by the Company may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 16 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments.

7.1. The board of managers may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of managers taken in breach of this article shall be void.

7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 14 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company shall be managed by one or several A manager(s) (the A Manager) and one or several B manager(s) (the B Manager, and together with the A Manager, the managers) appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Securitisation Law.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more managers and one or more agents, whether shareholders or not, by any two managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall set its internal governing rules during its first meeting or as soon as possible thereafter.

10.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one A Manager and one B Manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

10.6 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV. General meetings

Art. 13. General meetings of the shareholders of the Company.

13.1. If the Company is owned by a sole shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.3. Each share is entitled to one vote, except that with regard to shares which do not have an equal value, the voting rights attached to such shares shall be proportionate to the portion of the share capital represented by such shares of non equal value.

13.4. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. General meetings of holders of shares relating to a specific Compartment.

14.1 The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

14.2 The holders of shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

14.3 The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of shares of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the majority of holders of shares representing at least three quarters of the shares relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Annual accounts.

15.1 The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December each year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

15.2 On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the board of managers shall determine at the end of each financial year, a result of each Compartment to be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice.

15.3 The accounts of Company shall be audited by an independent auditor to be appointed by the board of managers.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounts, after deduction of general expenses and amortisation, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. Except as otherwise decided by the board of managers, 100% of the Company's net profits made on the level of a specific Compartment as shown in the separate accounts or, in the absence of any Compartment, as the case may be, 100% of the Company's aggregate net profits, shall be mandatory distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment or, in the absence of any Compartment, as the case may be, to the Company's shares issued and outstanding from time to time. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the relevant Compartment and will be available for distribution as a dividend at a later stage or at the liquidation of the relevant Compartment. Annual net profits which are not allocable to a specific Compartment shall be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

16.3. The board of managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment (i) on the basis of a statement of accounts, established by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution in the relevant Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the relevant Compartment since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve and (ii) subject to the prior decision of the holders of shares relating to the relevant Compartment.

16.4. The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as decided by the general meeting.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company. The liquidation of a Compartments shall not trigger the liquidation of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares of each Compartment held by them.

VII. General provision

18. Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31st December 2005.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS, LTD. previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all of the one hundred (100) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred (2,500.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Olivier Blechner, with professional address at 17C Curzon Street, London W1J 5HS, UK, appointed as A Manager;
 - Michael Fischer, with professional address at 40 West 57th Street, New York, NY 10019, USA, appointed as A Manager; and
 - Frank Welman, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, appointed as B Manager.
2. The registered office of the Company is set at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS, LTD., une société organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 71, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, dûment représentée par Monsieur Thomas Sandell, dûment autorisé,

ici représentée par Mademoiselle Valérie Mantot, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York le 10 février 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le porteur de la procuration agissant pour le compte de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est par les présentes constituée.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Une société à responsabilité limitée est établie sous la dénomination CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS EUROPE, S.à r.l. (ci-après la Société), elle sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi sur les Sociétés) et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant unique si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements ou développements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et qu'ils sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de servir comme entité Castlerigg européenne pour les opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation. Dans ce cadre, la Société pourra évaluer, structurer, conclure et gérer ces opérations de titrisation avec des contreparties européennes. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens, meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen.

3.2 Dans le même contexte, la Société pourra procéder, par voie de placement privé uniquement, à l'émission de parts et d'obligations et de tous autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de capital dont la valeur ou le rendement sont fonction de Compartiments (tels que définis ci-dessous), d'actifs ou de risques, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances ou de certaines catégories d'actions.

3.3 La Société pourra détenir des participations dans des obligations et des actions de sociétés ou entreprises établies au Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra en outre accomplir toutes opérations administratives, commerciales, financières ou d'investissement et toutes transactions qui sont nécessaires ou utiles en vue de la réalisation et du développement de ses intérêts, ainsi que toutes opérations qui directement ou indirectement se rattachent à son objet social.

3.4 La Société pourra également acquérir ou investir en actions, parts et autres valeurs de participations, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique et pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de parts, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.

3.5 La Société pourra également consentir des garanties et des gages ou toutes autres sûretés sur tout ou partie de ses avoirs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.6 La Société pourra librement disposer de, et céder, ses biens aux conditions établies par le conseil de gérance, à condition cependant que lorsque ces biens sont liés un ou plusieurs Compartiments de la Société, ces biens pourront seulement être cédés selon les conditions établies par les résolutions du conseil de gérance créant ce Compartiment ou ces Compartiments et telles que modifiées de temps en temps.

3.7 La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tous instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts. Les parts sociales émises par la Société pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des dispositions des articles 7 et 16 ci-dessous, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le conseil de gérance pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire prévue par les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

7.2. Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou qui (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire prévue par les résolutions du conseil de gérance créant ce Compartiment, strictement limités aux avoirs de ce Compartiment et les avoirs de ce Compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux avoirs des Compartiments.

7.3. Sauf disposition contraire prévue par les résolutions du conseil de gérance ayant créé un Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance ne pourra être prise pour modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5. Dans les cas où en vertu de l'article 7.3. ci-dessus, le consentement préalable des associés d'un Compartiment déterminé est requis, les conditions de majorité de l'article 14 ci-dessous s'appliquent. Dans les cas où le consentement préalable des créanciers d'un Compartiment déterminé est requis, les conditions de majorité déterminées dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé ce Compartiment, ou dans les documents d'émission des titres de ce Compartiment, s'appliquent.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) A (le Gérant A) et un ou plusieurs gérant(s) B (le Gérant B, et ensemble avec le Gérant A, les gérants) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

8.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et la Loi sur la Titrisation.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs gérants et à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance devra établir son règlement intérieur lors de sa première réunion ou dans les meilleurs délais.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télégramme, par télécopie, facsimilé ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 11. Représentation.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de deux gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les lois applicables.

IV. Assemblée générale

Art. 13. Assemblées générales des associés.

13.1 Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés.

13.2 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, par télécopie, facsimilé ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et seront prouvées par un original ou un télécopie. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, par télégramme, par télécopie, facsimilé ou courrier électronique toute autre personne ou entité comme mandataire.

13.3 Chaque part donne droit à un vote sauf pour les parts de valeurs inégales pour lesquelles le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représentent ces parts de valeurs inégales.

13.4 Les décisions collectives relatives à des questions intéressant généralement la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé.

14.1 Les détenteurs de parts de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à ce Compartiment.

14.2 Les détenteurs de parts de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachées à un Compartiment déterminé pourront assister à ces assemblées mais ne pourront pas voter.

14.3 Les dispositions de l'article 13 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales de détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé ou décidant de la liquidation de ce Compartiment sont soumises à l'approbation des détenteurs de parts représentant au moins les trois quarts des parts de ce Compartiment.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 15. Comptes annuels.**

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société et un compte des pertes et profits.

15.2 Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous les revenus, bénéfiques ou autres produits payés ou dus, sous quelque forme que ce soit, et relatifs à un Compartiment déterminé (y compris les plus-values, bonis de liquidation, distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant son exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris les honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous revenus et dépenses non attribués à un Compartiment déterminé seront alloués à tous les Compartiments proportionnellement aux parts émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et à la pratique courante.

15.3 Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprise désigné par le conseil de gérance.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1 Les bénéfices bruts de la Société tels qu'enregistrés dans ses comptes annuels, après déduction des frais généraux et amortissements, constituent le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Sauf s'il en est autrement décidé par le conseil de gérance, 100% des bénéfices nets de la Société réalisés au niveau d'un Compartiment déterminé tel que résultant des comptes séparés ou, en l'absence de Compartiment, 100% des bénéfices nets de la Société, seront obligatoirement distribués comme dividendes aux parts du Compartiment concerné ou, en l'absence de Compartiment, aux parts de la Société émises ou existantes de temps à autre. Les bénéfices nets qui à la fin d'une année sociale déterminée n'ont pas été déclarés (et non fait l'objet d'aucune distribution) comme dividendes payables vont continuer à s'accumuler au profit des détenteurs de parts du Compartiment concerné et pourront être distribués comme dividende plus tard ou lors de la liquidation du Compartiment concerné. Les profits annuels nets qui ne peuvent pas être rattachés à un Compartiment déterminé seront distribués aux associés en proportion de leur quote-part dans le capital social de la Société.

16.3 Le conseil de gérance pourra décider de payer des dividendes intérimaires aux parts d'un Compartiment déterminé (i) sur base d'un bilan préparé par le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les bénéfices réalisés découlant de ce Compartiment depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à la réserve légale et (ii) à la condition qu'une décision préalable a été prise à cet effet par les détenteurs de parts du Compartiment concerné.

16.4 L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire décidée par les associé(s) ou prévue par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société. La liquidation d'un Compartiment n'engendrera pas la liquidation de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans chaque Compartiment.

VII. Disposition générale

18. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les Statuts étant établis, CASTLERIGG MASTER INVESTMENTS, LTD., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cent (100) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents (2.500,-) euros.

Décisions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Olivier Blechner, ayant son domicile professionnel au 17C Curzon Street, London W1J 5HS, Royaume-Uni, nommé comme Gérant A;
 - Michael Fischer, ayant son domicile professionnel au 40 West 57th Street, New York, NY 10019, USA, nommé comme Gérant A; et
 - Frank Welman, ayant son domicile professionnel au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, nommé comme Gérant B.
2. Le siège social de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Mantot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, vol. 147S, fol. 6, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

A. Schwachtgen.

(016805.3/230/541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

MDS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.430.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2005

* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

* L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016174.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

PROJECTO C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.208.

Par la lettre en date du 4 janvier 2005, Monsieur Carlo Santoiemma et Monsieur Christophe Velle, ont présenté leur démission définitive et irrévocable en tant qu'administrateurs de la société PROJECTO C S.A.

Par lettre en date du 5 janvier 2005, la société DELLOITTE S.A., ayant son siège social L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a présenté sa démission définitive et irrévocable en tant que Commissaire aux comptes de la société PROJECTO C S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016151.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.505.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 février 2005

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Marc Leonard décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire de cinq à trois et de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Gianfilippo Cuneo, entrepreneur dirigeant, demeurant à Finale Ligure (Italie), administrateur-délégué;
Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016153.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

WEST AFRICA GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.014.

EXTRAIT

M. Philippe Bassery a présenté sa démission en tant qu'administrateur de WEST AFRICA GROWTH FUND et M. Alexis Meffre a été coopté en tant qu'administrateur de WEST AFRICA GROWTH FUND effective le 7 décembre 2004.

Pour WEST AFRICA GROWTH FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03978. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016254.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

VEROPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.148.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière anticipée le 15 février 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004-2005:

Conseil d'Administration

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Giuliano Turata, demeurant à Lavagno (Italie), administrateur-délégué;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016155.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

SYMRISE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 89.110.

Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique en date du 31 août 2004

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Dr. Martin Wolf, résidant au 36, Panoramastrasse, D-70839 Gerlingen (Germany), de sa fonction de gérant de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 août 2004,

- de nommer aux fonctions de nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Rainer Klaus Grimm, résidant au Weiherweg 4c, D-82194 Grobenzell (Germany) à compter du 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour SYMRISE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016157.3/1005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

ATOMO ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.036.

Les Administrateurs d'ATOMO ADVISORY HOLDING S.A. ont décidé à l'unanimité le 30 novembre 2004:

1. d'accepter la démission de M. Mario Speciale comme administrateur de la société avec effet au 7 octobre 2004.

2. d'élire M. Giulo Romani comme administrateur de la société en remplacement de M. Mario Speciale avec effet au 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATOMO ADVISORY HOLDING S.A.

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03980. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016255.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

**TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Share capital: EUR 25,000.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 103.733.

In the year two thousand and four, on the sixth of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE MASTER FUND LP, a Limited Partnership established in England under the Limited Partnership Act 1907, with registered office at Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P4QP, United Kingdom, acting by its General Partner, TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., a Limited Liability Company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 520, Madison Avenue, NY 10022, New York, United States of America,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on December 2, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 103.733, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 14, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented one thousand (1,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to change the Company's name from TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l. into TST HTC HOLDINGS, S.à r.l.

IV. The sole shareholder further resolved to amend article 4 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 4.** The Company exists under the name TST HTC HOLDINGS, S.à r.l.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE MASTER FUND LP, un «Limited Partnership» de droit anglais, établi sous le «Limited Partnership Act 1907», ayant son siège social à Millbank Tower, 2124 Millbank, Londres SW1P4QP, Royaume-Uni, agissant par son «General Partner» TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., une «Limited Liability Company» établie sous la loi du Delaware, ayant son siège social au 520, Madison Avenue, NY 10022, New York, Etat Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736-Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 103.733, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 octobre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société de TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l. en TST HTC HOLDINGS, S.à r.l.

IV. L'associé unique décide ensuite de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante: «**Art. 4.** La Société existe sous la dénomination TST HTC HOLDINGS, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 146S, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

J. Elvinger.

(015559.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

**TST HTC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TISHMAN SPEYER 123 BPR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 103.733.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

J. Elvinger.

(015560.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

SECOND EURO INDUSTRIAL AVIGNON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB04006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016158.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

HANWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 71.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 février 2005

* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016167.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.

WIRE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 93.748.

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of WIRE S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 93.748), having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of the undersigned notary on May 22, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 705 of July 4, 2003, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 2, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1297 of December 5, 2003.

The Meeting is presided over by Mr Gregory Gosselin, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Maud Martin, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Manuel Gavin, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - As appears from the attendance list, all the two hundred and sixty-four thousand (264,000) shares representing the whole capital of the corporation, are present or represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Reports of the board of directors and statutory auditor.

2.- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 2003.

3.- Discharge to the board of directors and the statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2004.

4.- Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 49,235.00 (forty-nine thousand two hundred thirty-five Euros) so as to raise if from the present amount of EUR 330,000.00 (three hundred thirty thousand Euros) divided in 264,000 (two hundred sixty-four thousand) shares, each with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) to EUR 379,235.00 (three hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-five euros) divided in 303,388 (three hundred three thousand three hundred eighty-eight), shares with the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary meeting of shareholders on the proposed capital increase;

5.- Waive to the extent necessary its/his preferential subscription rights in the corporate capital increase;

6.- Amendment of the articles of association where necessary as a consequence of the above mentioned agenda;

7.- Miscellaneous.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting hears the reports of the board of directors and the statutory auditor.

Second resolution

The Meeting approves the annual accounts and decides to allot the results as of December 31, 2003 to the account «results».

Third resolution

The Meeting gives entire discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2004.

Fourth resolution

The Meeting decides to increase the share capital by an amount of forty-nine thousand two hundred and thirty-five Euro (EUR 49,235.00) so as to raise it from its present amount of three hundred and thirty thousand Euro (EUR 330,000.-) up to three hundred and seventy-nine thousand two hundred and thirty-five Euro (EUR 379,235.-) by the creation and subscription of thirty-nine thousand three hundred and eighty-eight (39,388) shares, each with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) having the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from this date.

Fifth resolution

The meeting after having stated that the shareholders waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the thirty-nine thousand three hundred and eighty-eight (39,388) new shares the shareholder NATEXIS-CAPE S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Subscription - Payment

Thereupon Ms Maud Martin, prenamed,

acting in the name and on behalf of NATEXIS-CAPE S.A., by virtue of one of the aforesaid proxies,

after having taken notice of the foregoing by the lecture made to her by the undersigned notary, and after having declared having perfect knowledge of the articles of incorporation of the company and after being duly charged for the present has required the undersigned notary to state that in the name and on behalf of NATEXIS-CAPE S.A., prenamed, she subscribes the full amount of the increase of capital by forty-nine thousand two hundred and thirty-five Euro (EUR 49,235.-) divided into thirty-nine thousand three hundred and eighty-eight (39,388) newly issued shares of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and as described hereabove, she liberates this subscription by compensation, by means of a certain liquid and due claim existing on the debit of the company and in favour of its mandatory.

The existence of said claim has been justified to the undersigned notary by a report of INTERAUDIT, Réviseurs d'entreprises, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, dated December 16, 2004, which concludes as follows:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, I express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

This report, signed *ne varietur* by all the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital - first paragraph.** The Company has an issued share capital of three hundred and seventy-nine thousand two hundred and thirty-five Euro (EUR 379,235.-) divided into three hundred and three thousand three hundred and eighty-eight (303,388) shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WIRE S.A. (R.C.S Luxembourg numéro B 93.748), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 705 du 4 juillet 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1297 du 5 décembre 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gregory Gosselin, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Maud Martin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il ressort de la liste de présence que les deux cent soixante-quatre mille (264.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

2.- Approbation des comptes annuels et allocation des bénéfices au 31 décembre 2003.

3.- Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2004.

4.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 49.235,- (quarante-neuf mille deux cent trente-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 330.000,- (trois cent trente mille euros) représenté par 264.000 (deux cent soixante-quatre mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) à EUR 379.235,- (trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-cinq euros) représenté par 303.388 (trois cent trois mille trois cent

quatre-vingt-huit) actions ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant l'augmentation de capital.

5.- Renonciation pour autant que de besoin à son/leur droit de souscription préférentiel quant à l'augmentation de capital.

6.- Modification subséquente des statuts.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée entend les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 et décide d'allouer les bénéfices au comptes «bénéfices».

Troisième résolution

L'Assemblée confère entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs au 31 décembre 2004.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-neuf mille deux cent trente-cinq Euros (EUR 49.235,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente mille Euros (EUR 330.000,-) à celui de trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-cinq Euros (EUR 379.235,-), par la création et la souscription de trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit (39.388) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit (39.388) actions nouvelles l'actionnaire NATEXIS-CAPE S.A., ayant son siège à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Souscription - Paiement

Ensuite Mademoiselle Maud Martin, prénommée,
agissant au nom et pour compte de la société NATEXIS-CAPE S.A., prédésignée,
en vertu d'une des procurations prémentionnées,

après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société NATEXIS-CAPE S.A., prédésignée, elle souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit, soit à quarante-neuf mille deux cent trente-cinq Euros (EUR 49.235,-), divisé en trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit (39.388) actions nouvellement émises, et qu'ès qualités, elle libère cette souscription à due concurrence par compensation, moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de son mandant.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la créance dont s'agit par un rapport établi par INTERAUDIT, Réviseurs d'entreprises, L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie en date du 16 décembre 2004, qui conclut inter alia comme suit:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, I express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-cinq Euros (EUR 379.235,-), représenté par trois cent trois mille trois cent quatre-vingt-huit (303.388) actions ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Gosselin, M. Martin, M. Gavin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 18, case 6. – Reçu 492,35 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2005.

H. Hellinckx.

(016049.3/242/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

WIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2005.

H. Hellinckx.

(016050.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

ARCOTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.356.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Elections statutaires
5. Divers.

Signature

Un mandataire

II (01408/000/17)

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 14.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Transfert du siège social
10. Divers.

II (03007/000/23)

Le Conseil d'Administration.

M.R.I. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02284/534/14)

Le Conseil d'Administration.

TBA TRUST BOARD ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 101.896.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2005 à 12.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge à accorder à l'Administrateur démissionnaire
6. Divers.

II (02364/520/16)

Le Conseil d'Administration.

IDICO, INTERCONTINENTAL DEVELOPMENT AND INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 6.554.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant,
- Quitus à donner au commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02632/755/15)

Le Conseil d'Administration.

INHOLD, INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.066.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant,
- Quitus à donner au commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02633/755/14)

Le Conseil d'Administration.

MADEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.532.

—
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant,
- Quitus à donner au commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02634/755/14)

*Le Conseil d'Administration.***ANIREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.625.

—
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission du Commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant,
- Quitus à donner au commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02635/755/14)

*Le Conseil d'Administration.***FINANCIERE HAMPTONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 94.750.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juillet 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02666/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***BAGI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.832.

—
Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juillet 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02667/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MARFIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02668/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SABULA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.956.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02670/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juillet 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02671/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered Office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.143.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on July 6, 2005 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915,

The Annual General Meeting of May 6, 2005 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (02673/795/14)

The Board of Directors.

AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.198.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (02736/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MARRONI FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 28 juin 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (02737/795/17)

Le Conseil d'Administration.

TECANOX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.387.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (02738/795/17)

Le Conseil d'Administration.

RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.677.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

II (03005/000/21)

Le Conseil d'Administration.

METAGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.256.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (02892/000/20)

Le Conseil d'Administration.

IMMOBEAGLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 90.642.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 28 juin 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02868/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

LUXNOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.811.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 27, 2005 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous.

II (02739/795/15)

The Board of Directors.

ELARY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.387.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (02740/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ISLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.443.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (02741/795/17)

Le Conseil d'Administration.

TEC.NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.530.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 14.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02789/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

HYDROSOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

II (03004/000/21)

*Le Conseil d'Administration.***OMNIUM AFRICAIN D'INVESTISSEMENTS (O.A.I.), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 20.721.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 27 juin 2005 à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02895/000/17)

*Le Conseil d'Administration.***AXOR HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 71.506.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 27 juin 2005 à 16.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

II (02896/000/19)

*Le Conseil d'Administration.***ACMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered Office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 88.203.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 30, 2005* at 4.00 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2004,
- To receive and approve the annual accounts and the appropriation of earnings for the year ended December 31, 2004,

- To grand discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2004,
- Statutory appointments,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

II (02913/755/20)

The Board of Directors.

BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.617.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02949/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SILVER STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.152.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mercredi 29 juin 2005 à 16.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02943/755/19)

Le Conseil d'Administration.

PUSAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 54.027.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2005 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02950/506/15)

Le Conseil d'Administration.

MORI HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.635.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

II (03003/000/21)

Le Conseil d'Administration.

IMMOCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 98.424.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02951/506/14)

Le Conseil d'Administration.

GLADYS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 60.054.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02952/506/15)

Le Conseil d'Administration.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 35.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 juin 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
 3. Affectation du résultat
 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
 7. Nominations statutaires
 8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
 9. Divers.
- II (03006/000/22) *Le Conseil d'Administration.*
-

RIANCOURT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.186.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
 4. Nominations statutaires
 5. Divers
- II (02953/506/15) *Le Conseil d'Administration.*
-

TAMERLAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.438.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
 4. Nominations statutaires
 5. Divers
- II (02954/506/15) *Le Conseil d'Administration..*
-

ABOWIJS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.922.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
 3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
 4. Nominations statutaires
 5. Divers
- II (02955/506/15) *Le Conseil d'Administration.*
-

AESHA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.828.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 28 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02956/506/15)

Le Conseil d'Administration.

TELEMADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.588.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2005 à 18.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02973/696/14)

Le Conseil d'Administration.

GIP INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02963/817/17)

Le Conseil d'Administration.

GLACIER HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.377.

GLACIER HOLDINGS GP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.375.

Notice is hereby given to the shareholders of GLACIER HOLDINGS S.C.A. and GLACIER HOLDINGS GP S.A. that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the «Meeting») has been convened by the board of directors of GLACIER HOLDINGS GP S.A. for the purposes set forth herein.

The Meeting will be held on the 30th of June 2005, at 10 a.m. regarding GLACIER HOLDINGS S.C.A. and at 10.30 a.m. regarding GLACIER HOLDINGS GP S.A., at the offices of ARENDT & MEDERNACH at 14, rue Erasme, BP 39, L-2010 Luxembourg.

The Meeting shall have the following agenda regarding GLACIER HOLDINGS S.C.A.:

Agenda:

1. Approval of the annual and consolidated accounts for the financial year ending 31 December 2004:
 - a. Reports by the General Partner and by the Supervisory Board to the General Meeting on the annual accounts and on the consolidated accounts for the financial year ending 31 December 2004;
 - b. Approval of the annual accounts and of the consolidated accounts for the financial year ending 31 December 2004;
 - c. Continuation of GLACIER HOLDINGS S.C.A. following the loss of more than three quarters of its share capital pursuant to article 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
 - d. Allocation of the results;
 - e. Discharge to the General Partner and to the members of the Supervisory Board;
2. Reappointment of the General Partner and of the members of the Supervisory Board for another term;
3. Authorize and agree to, within the limits of the authorized capital of GLACIER HOLDINGS S.C.A., the issuance to Mr Herb Hribar, who became a senior executive of one or more of CABLECOM, GmbH and its affiliates on or about 9 January 2005, of (i) three hundred (300) options to acquire, upon a valid exercise of such options so long as shares and Series 4 Convertible Preferred Equity Certificates («CPECs») remain to be acquired under such options, up to three hundred (300) ordinary shares of GLACIER HOLDINGS S.C.A. and five thousand seven hundred (5,700) CPECs of GLACIER HOLDINGS S.C.A., and (ii) up to five thousand seven hundred (5,700) ordinary shares of GLACIER HOLDINGS S.C.A. upon a valid conversion of the CPECs; and
4. Incorporation to the share premium of GLACIER HOLDINGS S.C.A. of certain funds contributed to GLACIER HOLDINGS S.C.A. in November 2004 as part of the implementation of the Management Equity Participation Plan as additional paid in capital, and payment of the 1% capital duty on such funds to the Luxembourg tax authorities.

The Meeting shall have the following agenda regarding GLACIER HOLDINGS GP S.A.:

1. Approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2004:
 - a. Reports by the Board of Directors and by the Statutory Auditor to the General Meeting;
 - b. Approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2004;
 - c. Allocation of the results;
 - d. Continuation of GLACIER HOLDINGS GP S.A. following the loss of more than half of its share capital (pursuant to article 100 of the Luxembourg Law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended);
 - e. Discharge to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor;
2. Reappointment of the current slate of the members of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for another term;
3. Authorize and agree to, within the limits of the authorized capital of GLACIER HOLDINGS GP S.A., the issuance to Mr Herb Hribar, who became a senior executive of one or more of CABLECOM, GmbH and its affiliates on or about 9 January 2005, of three hundred (300) options to acquire, upon a valid exercise of such options so long as shares remain to be acquired under such options, up to three hundred (300) ordinary shares of GLACIER HOLDINGS GP S.A.; and
4. Authorization and ratification in accordance with article 49-2 of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, of the subscription by GLACIER INVESTMENT I S.C.A. and GLACIER INVESTMENT II S.C.A. of shares in GLACIER HOLDINGS GP S.A.

Proxy

If the Proxy enclosed in the convening notice addressed to you by mail is properly signed, dated and returned to ARENDT & MEDERNACH at 14, rue Erasme, BP 39, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the individual identified as a «Proxy» thereon will vote the securities represented by the Proxy in accordance with the directions noted thereon. If you do not indicate how your shares should be voted on a matter, the securities represented by your properly completed Proxy will be voted as the board of directors of GLACIER HOLDINGS GP S.A. recommends.

Quorum

The Meeting shall not deliberate validly on the Agenda unless at least 80% of the share capital of GLACIER HOLDINGS GP S.A. and 80% of the share capital of GLACIER HOLDINGS S.C.A. is present or represented.

If the Meeting is to be adjourned, a second meeting will be convened. The second meeting shall validly deliberate if at least 40% of the share capital of GLACIER HOLDINGS GP S.A. and 40% of the share capital of GLACIER HOLDINGS S.C.A. is present or represented.

If the second meeting is to be adjourned, a third meeting will be convened. The third meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of capital represented.

1. If you do not intend to attend the Meeting personally, and if the attached Proxy meets your approval, please sign the latter and send it back asap by fax (n° (352) 40 78 04 696) and the original by courier to ARENDT & MEDERNACH Attn. Mr. Jean-Marc Ueberecken, 14, rue Erasme, BP 39, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. If you do intend to attend the Meeting personally, please send a notice in this respect by fax (n° (352) 40 78 04 696) at least three (3) days in advance of the Meeting.

Luxembourg, June 9th, 2005.

II (03053/250/77)

TRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.377.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02974/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SARMOD INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.327.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (02977/696/16)

Le Conseil d'Administration.

S.E.T.H., SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 26.348.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (02978/696/14)

Le Conseil d'Administration.

WALFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 58.998.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02975/696/16)

Le Conseil d'Administration.

28271

WALLPIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 59.293.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

que aura lieu le 28 juin 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (02976/696/16)

Le Conseil d'Administration.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} juillet 2004 à la date de la présente assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers.

II (02997/795/16)

Le Conseil d'Administration.

TADORNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.886.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 juin 2005 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (02964/817/17)

Le Conseil d'Administration.

SEAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 juin 2005 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (02965/817/18)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT HOTELIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.511.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 31 janvier 2005

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (ancien siège: 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Marc Müller, Madame Pascale Loewen et Madame Marion Müller de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat et leur donne décharge de leurs mandats d'administrateurs de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Chrisophe Davezac, Madame Géraldine Schmit et Monsieur Philippe Vanderhoven aux postes d'administrateurs vacants de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Marc Faber de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et lui donne décharge de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S à r.l., au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016232.3/587/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2005.